

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [daschemyka-saint-jean6-csmb-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/1f727352a87fb474402b646f)

<https://www.cadre21.org/membres/1f727352a87fb474402b646f>

Date d'obtention : 2026-03-20 18:42:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Écouter les personnes concernées et recueillir l'information à l'aide de la trousse, Rencontrer l'équipe se concentrer et contacter la police si c'est une action malveillante.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que la situation était malveillante, l'intigateur a mis beaucoup de pression sociale. De plus, cela était malveillant, car il n'a pas hésité à le montrer dès qu'il a reçu les photos. Cela a mis mal à l'aise plusieurs personnes et encore plus la victime, qui a ressenti de la honte.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

De ne pas porter de jugement lorsqu'on me rapporte ce qui a été fait. De ne pas sauter à la conclusion. De rester concentrer sur les faits tout en étant une personne ressource pour la victime et l'intigateur. De rester bienveillant le plus possible.